

<https://ricochets.cc/Un-pas-de-plus-dans-la-dictature-avec-tout-pouvoir-de-censure-d-internet-par-la-police.html>



# Un pas de plus dans la dictature, avec tout pouvoir de censure d'internet par la police

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 14 mai 2020

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

## Ñ UN PAS DE PLUS DANS LA DICTATURE Ñ

Depuis le début de la crise sanitaire, c'est le premier texte qui ne concerne pas le Covid qui est présenté (et voté) à l'assemblée. Et il concerne donc la restriction des libertés d'expression sur internet. N'y voyez bien sûr aucun lien.

**Cette loi a donc été adoptée définitivement à l'assemblée ce mercredi. Une fois entrée en application, le gouvernement pourra via sa police faire supprimer tout contenu (texte, vidéo...) en ligne. En moins d'une heure, sous peine de sanctions. Le tout, sans aucune décision de justice ! Les recours contre cette censure seront longs et hasardeux.**

Le texte prévoit également pour plateformes et moteurs de recherche l'obligation de retirer sous 24 heures les contenus "manifestement" illicites, sous peine d'être condamnés à des amendes jusqu'à 1,25 million d'euros.



**Un pas de plus dans la dictature, avec tout pouvoir de censure d'internet par la police** 13 mai 2020 : journée noire pour la liberté d'expression sur le web français

La proposition de loi a suscité de nombreuses réserves, notamment du Conseil national du numérique, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, [ou encore de la Quadrature du Net, qui défend les libertés individuelles dans le monde du numérique](#). En vain....

Douze organisations non gouvernementales ont signé un appel, indiquant qu'« en contournant les prérogatives du juge judiciaire, le texte de loi porte atteinte aux garanties qui nous permettent aujourd'hui de préserver l'équilibre de nos droits et libertés fondamentaux ». Fait aggravant, la loi ne comporte de que très vagues dispositions pour sanctionner une éventuelle « sur-censure » des plateformes, notamment l'absence d'une amende pénale. La logique du texte encourage mécaniquement les hébergeurs à censurer au moindre soupçon.

Ce n'est donc peut être qu'une question de jours pour que CND et d'autres médias autonomes se voient censurés (voir fermés).

Y'a pas à dire, il est vraiment tip top ce nouveau monde !

([post et visuel de Cerveaux non Disponibles](#))



Censure d'internet : le gouvernement Macron met l'ensemble du Web français à sa merci

► Autre post vu sur FB :

## Lors de quelles périodes de l'Histoire et sous quel type de régime politique avons-nous connu une police politique ?

Eh bien c'est en train de se réinstaurer avec de plus en plus de mesures liberticides qui ciblent les « dissidents » politiques. **Après les cellules Déméter, la loi dite « haine » qui donne les pleins pouvoirs à la police de fermer tout site internet ou de supprimer toute publication qu'elle désapprouve, sans aucun contrôle judiciaire antérieur.**

Et pendant ce temps, notre Ministre de l'Intérieur peut tranquillement faire du négationnisme politique, alors qu'il s'agit d'une infraction pénale et d'une indécente ré-écriture de l'Histoire, en disant « »Partout en France, des policiers ont pris le maquis. Partout en France, des policiers ont guetté l'ennemi, traqué la haine, combattu l'oppression. Partout en France, des policiers ont fait le choix de la résistance." Ces policiers qui ont effectivement pris le maquis ont été obligés de désobéir à leur hiérarchie et aux ordres du gouvernement, et donc au Castaner de l'époque. Et ce que Castaner demande à ses policiers, ce n'est pas la résistance, mais une totale soumission aux ordres de la hiérarchie. Des ordres qui ont pour conséquence des morts, des estropiés, des blessés graves. Ils ont pour ordre de faire régner non pas la loi, mais la terreur.



## Retour à la normale : des flics dans les écoles

► Autres articles sur le sujet :

- [Loi Avia : Macron instaure en France une censure de l'internet digne de la Chine](#) - La France est en urgence sanitaire et en urgence économique, La France est promise à des Millions de chômeurs supplémentaires dans les semaines et mois à venir, en grande partie du fait de la gestion calamiteuse de la crise du Covid19 par le pouvoir en place. Or quel est la priorité de Macron ? Censurer l'internet français, comme en Chine et en Corée du Nord.
- [La députée LREM chargée de porter cette loi liberticide s'exprime à l'assemblée](#) : « Chers trolls, haters, têtes d'oeuf anonymes, qui vous croyez seuls cachés derrière vos écrans, qui êtes petits et lâches, sachez que nous nous battons pour vous mettre face à vos responsabilités (...) c'est la fin de l'impunité ! »

Post-scriptum :

► Complément sur la surveillance et la sécurité :

## 4 VIDÉOSURVEILLANCE : LA FUITE EN AVANT

Via Bruxelles Dévie (une page a suivre)

Depuis quelques décennies maintenant, des caméras de surveillance envahissent nos villes, tant dans l'espace public que privé. Sans crier gare, la vidéosurveillance s'est installée comme outil de contrôle des foules. Elle prend possession des espaces et des corps, en les filmant en continu.

Il faut dire qu'il était dur de s'y opposer. Trop peu se sont posé-e-s la question de la légitimité de ces dispositifs, tant l'argument "Il faut tout mettre en oeuvre pour que nous soyons en sécurité" a résonné dans les consciences, dans des sociétés occidentales marquées par une recrudescence des attentats. Pourtant, il est triste que nous ne constatons pas d'emblée le côté paranoïaque de la pensée qui dicte qu'il faille, au nom de la sécurité, surveiller tout le monde, et ce, en permanence. Il est triste aussi que nous renonçons à tant de vie privée en échange d'une promesse sécuritaire. Parce que, oui, la vidéosurveillance n'est qu'une promesse. Preuve en chiffre : 98% des attentats qui ont été empêchés l'ont été par des renseignements humains (1). Les caméras filment les drames, faute de pouvoir les empêcher. Devant des preuves indéniables du manque à gagner que constituent ces outils, le monde politique et son obsession sécuritaire se cambrent et implantent de nouveaux gadgets, les uns après les autres, dans une alliance objective avec les entreprises qui les créent.

En plus d'être des atteintes assez flagrantes à la vie privée et de créer un climat de suspicion permanent, les caméras ont un léger désavantage, régulièrement oublié dans le débat public : elles confèrent un pouvoir démesuré à l'état. En effet, au main d'une institution qui dirige les forces armées du pays, un dispositif qui permet d'épier pratiquement les moindres faits et gestes des habitant-e-s dans l'espace public peut s'avérer extrêmement dangereux pour celles et ceux-ci. Il suffit d'un demi virage autoritaire pour que cela devienne l'arme de contrôle la plus puissante de tout le temps. Elle est d'ailleurs mise en pratique pour l'instant, dans la région du Xin-Jiang (Nord-Ouest de la Chine) où vivent les Ouïghours, un peuple à confession musulmane. Les personnes qui ont réussi à échapper racontent notamment avoir régulièrement marché plusieurs dizaines de kilomètres pour échanger des opinions politiques avec des ami-e-s pour éviter de risquer de se retrouver enfermé dans des camps "d'éducation" (1). Ils et elles racontent bien d'autres choses encore, que nous ne développerons pas ici.

Alors, c'est vrai, la Chine représente un exemple extrême. Cela fait des années que Xi Jinping renforce ses dispositifs de surveillances à outrance : le pays compte maintenant 600.000.000 caméras, ce qui correspond approximativement à un ratio d'une caméra pour deux habitant-e-s. La reconnaissance faciale y est aussi de plus en plus implantée. Mais ne s'agit-il pas là, au moins en partie, d'une image de notre avenir ? Les villes de Londres et de

Nice, par exemple, sont maintenant équipées de caméras à reconnaissance faciale (Londres qui, on le rappelle, comptait déjà près de 70 caméras par millier d'habitant-e-s en 2019)(2). Par ailleurs, le ministère de l'intérieur français gère le fichier TES (Titres Electroniques Sécurisés), base de données créée en 2016 (1). Elle regroupe les cartes d'identités et les passeports des Français-e-s, mais aussi d'autres choses, plus douteuses, y sont consignées : couleur des yeux, empreintes digitales et images numériques du visage. En bref, tout le nécessaire pour lancer une surveillance de masse d'une ampleur sans précédent dans le pays.

En ce qui concerne Bruxelles, une recherche de 2016 recensait déjà 984 gérés par les agents de police et 378 par MOBIRIS, service public responsable de la mobilité à Bruxelles (3). Il est aussi question d'environ 1800 caméras sur l'ensemble du réseau de transports en commun bruxellois (4). Il ne fait aucun doute que, depuis, ces chiffres ont drastiquement augmenté. Par ailleurs, le site <https://bruxelles.sous-surveillance.net/>, plateforme collaborative qui tente de cartographier le réseau de surveillances bruxellois, fait état de nombreuses avancées inquiétantes dans le domaine. Il est notamment question des ANPR, caméras capables de reconnaître les plaques d'immatriculation, mais aussi de caméras intelligentes dressées à émettre une alarme lorsqu'elles "remarquent" un comportement suspect (attroupement, va-et-vient, dépôt clandestin, ...). Bruxelles sous-surveillance invite quiconque qui croise une nouvelle caméra à la recenser sur le site. Il suffit de cliquer sur l'icône semblable à un bouton "on/off" en haut à droite de l'écran pour effectuer un ajout.

Puisqu'il paraît évident qu'un gadget de surveillance en engendre toujours un autre, plus puissant et plus sophistiqué, la question se pose simplement : allons-nous accepter la dangereuse et continuelle fuite en avant des systèmes de vidéosurveillance ? Désirons-nous d'un monde où il n'est plus possible de bouger sans être vu ? Désirons-nous la tristesse de la vie d'un Wilson, qui passe sa vie dans l'angle mort des caméras qui surveillent son appartement dans 1984 ? Qu'attendons-nous, au juste, pour dire non ?

([post de Lille Insurgé](#))